

**ARRETE N° 2022-468**

**Objet : Désignation des personnes responsables de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques**

Le Maire de la Ville de Brie-Comte-Robert,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'administration, et notamment ses articles L 330-1 et suivants, R 330-2,

Considérant l'obligation qui s'impose à la Ville de Brie-Comte-Robert de désigner une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des données publiques,

Considérant la faculté de désigner une seconde personne chargée de ces fonctions en qualité de suppléante,

**ARRETE**

**Article 1** Madame Céline ROBILLARD, Responsable du service Affaires Juridiques et Foncières, est désignée en qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et aux informations relatives à la réutilisation des informations publiques au sein de la commune de Brie-Comte-Robert

**Article 2** En cette qualité elle est chargée

- De réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques
- De recevoir les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction
- D'assurer la liaison entre la commune de Brie-Comte-Robert et la commission d'accès aux documents administratifs

**Article 3** Monsieur Hervé GUEGNOT, Directeur Général des Services, est désigné en qualité de suppléant, et chargé en cas d'empêchement de Madame ROBILLARD d'exercer les missions prévues à l'article 2

**Article 4** En application de l'alinéa 2 de l'article R.330-3 du Code des Relations entre le Public et l'Administration, les coordonnées professionnelles des personnes désignées sont les suivantes .

Madame Céline ROBILLARD, Responsable du service Affaires Juridiques et Foncières  
2 Rue de Verdun – 77170 BRIE COMTE ROBERT  
[crobillard@briecomterobert.fr](mailto:crobillard@briecomterobert.fr)

*Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication*  
*-d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Maire – 2 rue de Verdun – 77170 Brie-Comte-Robert*  
*-d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun – 43 rue du Général de Gaulle – Case 8630*  
*– 77008 Melun Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*



Accusé de réception en préfecture  
077-217700533-20220718-2022-468-AI  
Date de télétransmission : 20/07/2022  
Date de réception préfecture : 20/07/2022

Monsieur Hervé GUEGNOT, Directeur Général des Services  
2 Rue de Verdun – 77170 BRIE COMTE ROBERT  
[hguegnot@briecomterobert.fr](mailto:hguegnot@briecomterobert.fr)

**Article 5** Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté

**Article 6** Le présent arrêté sera notifié à

Monsieur le Préfet  
Madame ROBILLARD  
Monsieur GUEGNOT  
La CADA

Publié, le 25 juillet 2022

Brie, le 18 Juillet 2022

**Jean LAVIOLETTE**

Maire  
Signé électroniquement par  
Conseiller Départemental

